

Le temps est venu de revoir vos placements

Avec le printemps qui arrive enfin, bien des Canadiens et des Canadiennes attendent l'été avec impatience et font des projets. C'est également une période importante pour examiner vos placements afin de vous assurer qu'ils correspondent à votre degré de tolérance au risque.

Commencez par déterminer les placements que vous détenez. Ils figurent sur votre relevé du participant et dans votre compte en ligne. Il existe deux types de placements : comptes à intérêt garanti (CIG) et placements liés aux valeurs du marché (connus sous le nom de fonds distincts).

Les **comptes à intérêt garanti (CIG)** sont des placements à faible risque. Vous avez la garantie que le montant investi plus le taux d'intérêt indiqué correspondra à la valeur à la date d'échéance. Ils peuvent être appropriés pour les personnes sur le point de prendre leur retraite ou dont la tolérance au risque est très faible, mais ils ne suivront peut-être pas le rythme de l'inflation. Leur valeur ne fluctue pas lorsque les marchés boursiers sont en hausse ou en déclin. Cette valeur ne change qu'en fonction des taux d'intérêt en vigueur.



Les **fonds liés à la valeur du marché** peuvent supposer un risque faible ou élevé selon le type de fonds pour lequel vous optez. Ils sont semblables aux fonds communs de placement et sont investis dans un portefeuille diversifié d'actions, d'obligations et de comptant. La valeur du fonds fluctue en fonction du rendement des avoirs dans le fonds. Par exemple :

- Les fonds de répartition de l'actif sont créés par des gestionnaires professionnels afin de répondre à la tolérance au risque ou à l'horizon de retraite de l'investisseur et offrent une solution de placement diversifiée et personnalisée. Ils présentent un risque qui va de faible à élevé et il s'agit d'un choix populaire, car le niveau de risque est réduit de manière à s'harmoniser avec la date de retraite ou la tolérance au risque de la personne concernée.
- Les fonds liés à la valeur du marché sont investis dans des bons du Trésor, des effets de commerce et des instruments du marché monétaire dont les dates d'échéance sont inférieures à un an. Ils offrent des rendements très faibles mais présentent un très faible niveau de risque.
- Les fonds d'obligations / à revenu fixe offrent des rendements, une volatilité et un risque plus faibles que les fonds équilibrés. Au cours des périodes de hausse des taux d'intérêt, la majorité de ces fonds voient leur valeur diminuer.
- Les fonds d'obligations à court terme offrent une protection au cours des périodes de hausse des taux d'intérêt.
- Les fonds équilibrés se composent à la fois d'actions et d'obligations afin d'offrir aux investisseurs un potentiel de croissance grâce à la composante actions ainsi qu'une protection contre le risque de perte attribuable à la volatilité du marché grâce au volet obligations.
- Les fonds d'actions présentent un potentiel plus élevé de gains et de pertes que les autres types de fonds puisqu'ils sont investis uniquement dans les actions. Les gestionnaires de fonds d'actions effectuent des recherches avec diligence en vue de déterminer les actions les mieux adaptées à leur mandat.

Quel est le placement le plus approprié pour vous?

Nous vous recommandons de passer en revue vos placements de façon périodique pour vous assurer qu'ils sont appropriés pour vous et qu'ils correspondent à votre degré de tolérance au risque et à votre profil d'investisseur. Pour recevoir un questionnaire sur le profil d'investisseur ou pour un examen de vos placements, communiquez avec Reuter Benefits sans frais au 1-800-666-0142 ou par courriel à retire@reuterbenefits.com.